

CANDIDATURE TREMPLIN



Boîte de Concerts

• MJC Boris Vian •

Dépôt du dossier du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre inclus 2023 sur mjcborisvian@gmail.com

Le Tremplin s'adresse aux artistes ou groupes ayant des ambitions professionnelles dans les musiques actuelles. Ces artistes doivent avoir effectué au moins 1 ou plusieurs concerts avec un répertoire de compositions originales, être basé.e.s en Seine-et-Marne et/ou Île-de-France, être constitué.e.s en association et en mesure de jouer 20 minutes en live.

Les artistes sélectionné.e.s se produiront sur la scène de la MJC, le **samedi 13 janvier 2024**, devant le public et un jury de professionnels. A l'issue du concert, les membres du jury délibéreront pour annoncer le soir même le groupe/l'artiste gagnant.e. L'artiste ou le groupe lauréat.e sera programmé lors de la saison 24-25.

Votre dossier doit comporter les éléments ci-dessous.
(tout dossier incomplet ne sera pas retenu)

A REMPLIR

o Nom ou Raison Sociale :

.....

o Représenté par en qualité de :

o Forme juridique :

o Adresse du siège social :

o Adresse de correspondance :

o Contact téléphone et Mail :

o N° Siret :

o Code APE :

o N° licence d'entrepreneur de spectacles :

o N° TVA intracommunautaire (si assujetti) :

A TRANSMETTRE

o Attestation INSEE ou K-Bis

o RIB officiel complet (pas seulement le numéro)

o Kit presse (photos HD et BD, vidéo live, vidéo clip, minimum 4 titres format numérique, revue de presse, liens réseaux sociaux et dossier de présentation)

o Fiche technique à jour (avec temps de montage, balances et démontage)

Le groupe ramène son backline (ampli, instruments, etc.). Il n'y aura pas de location prévue pour le tremplin et le plateau sera partagé.

Renseignements : 01 60 28 62 40 / www.mjcpontault.fr